

CHAMPIONNAT DES TERRITOIRES CSO CLUB 2025 DE NOUVELLE AQUITAINE

REGLEMENT

CES CHAMPIONNATS SE DEROULERONT : LES 08 ET 09 JUIN 2025

- **POUR LE SECTEUR NORD** : Concours n° 2513118 à FOELLER SPORT HORSES CHEZ PELET 665 ROUTE DES VIEILLES VAURES - 16110 AGRIS
- **POUR LE SECTEUR EST** : Concours N°2511658 au CENTRE EQUESTRE DE TRELISSAC ESPACE LIBERTE FRANCK GRANDOU - 24750 TRELISSAC
- **POUR LE SECTEUR SUD** : Concours n° 2517990 CENTRE EQUESTRE DE PESSAC ROMAINVILLE 22 RUE DES SOURCES DU PEUGUE Rue des Sources du Peugue - 33600 PESSAC
- **RAPPEL :**
 - **Secteur Nord** : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne
 - **Secteur Est** : Creuse, , Corrèze, Dordogne, Haute-Vienne
 - **Secteur Sud**: Gironde, Landes, Lot-et-Garonne ,Pyrénées-Atlantiques

Bien que divisés en secteur pour en faciliter l'accès, les championnats des territoires sont des championnats de Nouvelle Aquitaine, donc tous les cavaliers licenciés en Nouvelle Aquitaine peuvent participer au championnat de secteur de son choix et prétendre au podium.

- **ENGAGEMENTS :**
 - Clôture : Le 02 JUIN 2025 avant minuit auprès du SIF
 - 1 engagement unique sur l'épreuve du premier jour qui engagera le couple automatiquement pour les deux épreuves du niveau.
- **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**
 - Le classement du championnat est réservé aux cavaliers licenciés (LFC 2025) en Nouvelle Aquitaine (ou domiciliés en Nouvelle Aquitaine, adresse figurant sur la licence faisant foi)
 - **1 cavalier ne peut courir qu'un seul championnat.** Si un cavalier engage 2 chevaux dans une même épreuve ou un même cheval dans deux épreuves différentes, il doit signaler au jury quel champion il court et avec quel cheval avant le début de la première étape.

Faute de de déclaration le championnat considéré sera celui de la première épreuve courue.

 - 1 équidé ne peut concourir que deux fois sur l'ensemble des épreuves (championnat ou hors championnat confondu)

CHAMPIONNAT DES TERRITOIRES CSO CLUB 2025 DE NOUVELLE AQUITAINE

REGLEMENT

➤ CHANGEMENT DE CAVALIER/EQUIDE

- Le changement cavalier est autorisé sous réserve de faire le changement auprès du jury 30 mn minimum avant le début de l'épreuve (en présentant la licence de compétition du cavalier)
- Le changement équidé est possible dans les conditions suivantes :
 - Il doit être déclaré par le représentant légal du groupement sportif engageur de l'équidé auprès du jury 30 minutes avant la 1ère étape du championnat sur présentation du livret du cheval.
 - L'engageur doit avoir vérifié que l'équidé remplaçant est engageable pour l'épreuve auquel il va participer sous peine de disqualification

➤ BAREME DES CHAMPIONNATS : EPREUVE EN DEUX ETAPES : Tarif engagement = 40€ pour les 2 étapes.

- 1er jour : 1ère étape : Barème A Grand Prix à temps différé
- 2ème jour : 2ème étape : Barème A Grand Prix à temps différé (ordre de départ inverse de la 1ère étape, à égalité de points ordre du listing SIF de la 1ère étape).

➤ CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT :

- Le couple doit avoir participé aux deux étapes pour prétendre au classement du championnat.
- Le classement général est effectué au cumul des points des deux étapes, **départagé par le chrono de la 2ème étape**

Si un concurrent est éliminé ou abandonne sur une des 2 étapes, il sera crédité du score du concurrent le plus pénalisé de l'étape concernée plus 20 points

➤ REMISE DES PRIX :

Remise des prix des étapes 1 classement pour chaque épreuve

Remise des prix des championnats : remise des prix des podiums de chaque championnat

La présence des cavaliers à cheval et en tenue est obligatoire aux différentes remises des prix sur les deux journées